

ASSOCIATION AGREE LES FRANCS PECHEURS DE THIEVRES

REGLEMENT 2021

OUVERTURE :

- Le **dimanche 14 mars** sur tout le parcours **à partir de 8 heures** et jusqu'au coucher du soleil.
- Rendez-vous à 7 heures 30 à la salle communale .

JOURS DE PECHE :

- Dimanches et jours fériés.

HEURES DE PECHE :

- De 8 heures à 13 heures les jours de reempoisonnement.
- De 7 heures 30 au coucher du soleil les autres jours.

REMPOISSONNEMENTS :

- Dimanche 14 mars
- Dimanche 11 avril
- Dimanche 8 mai
- Dimanche 23 mai
- Dimanche 20 juin
- Dimanche 18 juillet
- Dimanche 22 août

PECHE AU LANCER ET LEURRE :

- Du 11 juillet au 15 août (interdite le 18 juillet jour de reempoisonnement)

PECHE A L' ANGUILE :

- Pêche de l'anguille autorisée du 14 mars au 14 juillet
- Le carnet de captures anguilles est obligatoire et doit répertorier toutes les prises, mêmes celles remises à l'eau, vous devez être en mesure de le présenter lors de control.

PECHE EN NO KILL :

- Le prés de six quartiers sera réservé pour pratiquer la pêche à la mouche et au coup en no kill :
 - Du 14 mars à la fermeture on pêchera en no kill tous les jours de 8h00 au coucher du soleil (les jours de reempoisonnement on pêchera jusqu' à 13H00)
- La zone de pêche en no kill est la pâture qui va de la fourche au pont du moulin, un panneau sera installé pour rappeler la réglementation, l'hameçon devra être dépourvu d'ardillon et il faudra remettre les prises à l'eau immédiatement pour de meilleures conditions de survie.

CARTES A LA JOURNEE :

- 15€ pour les pêcheurs n'ayant pas de cartes de pêche et 11€10 pour ceux ayant un permis dans une autre AAPPMA.

Les jours de reempoisonnement on pêche de 8 heures à 13 heures

NOMBRE DE PRISE :

- Cinq prises par jours de pêche.
- Longueur des prises **25 centimètres minimums pour les truites arc en ciel et 30 cm pour les truites fario.**

Toute prise supplémentaire ou le non-respect des heures entraînera une exclusion immédiate.

DIVERS :

- *Les déversements sont effectués en principe la veille des dates de rempoissonnement, pour y assister vous pouvez vous renseigner au près du Président au 03 21 48 57 44 ou du Vice président au 03 22 76 44 37*
- *Suite aux aménagements dans le marais, pour éviter aux moutons de pénétrer le long des rives il est demandé de bien refermer après votre passage, les portails d'accès à la rivière.*
- *Une canne est disponible pour pratiquer la pêche à la mouche, seul le bas de ligne et les mouches ne sont pas fournis*

FERMETURE :

- **Dimanche 19 septembre au soir.**